

## QUESTIONS OUVRIÈRES

CHÔMAGE—EFFORTS VISANT À NEUTRALISER  
L'EFFET PSYCHOLOGIQUE DE LA PUBLICITÉ  
FAITE PAR LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Je regrette de ne pas l'en avoir prévenu, mais c'était impossible puisque je viens juste d'y penser. D'après le Bureau de la statistique, en septembre de cette année, le chômage avait augmenté de 90 p. 100 par rapport au mois correspondant de l'an dernier. Le ministre songerait-il, dans ces circonstances, à accélérer l'activité de son ministère afin de compenser les répercussions psychologiques de cette publicité de l'État sur le chômage?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, quand j'ai accepté le portefeuille de ministre du Travail en juin dernier, j'ai trouvé que la situation, en ce qui concerne le chômage n'était pas trop bonne. J'ai immédiatement pris certaines dispositions, de concert avec le gouvernement, et, au cours des mois suivants, nous avons constaté que le chômage avait diminué sensiblement depuis la date de notre entrée en fonctions.

**L'hon. M. Sinclair:** C'est toujours ainsi.

**L'hon. M. Starr:** Il est plutôt injuste de comparer cette année à l'an dernier.

**L'hon. M. Sinclair:** Pourquoi?

**L'hon. M. Starr:** L'honorable député pourrait peut-être comparer la situation à 1954 ou 1955. Il me semble qu'il verrait alors un tableau tout différent. Je tiens à assurer au député que le ministère du Travail fait son possible pour suivre la situation de près et pour l'améliorer.

**M. Herridge:** Je dirai au ministre que je faisais la même comparaison que la publication gouvernementale dont il s'agit.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

POLLUTION DE L'AIR ET DE L'EAU—DÉCLARATION  
SUR LES MESURES FÉDÉRALES À L'ÉGARD  
DES NAVIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Hier, quand j'eus répondu à une question touchant les mesures actuellement prises à l'égard de la pollution de l'air par les navires, l'honorable député de Laurier a posé une question complémentaire pour savoir si la Commission conjointe internationale étudiait la pollution de l'eau dans la région des Grands lacs. J'ai répondu que je croyais

[L'hon. M. Fulton.]

savoir que la Commission conjointe internationale s'occupait de la question. On me signale qu'elle a étudié la pollution des eaux limitrophes et publié un rapport complet sur la question; le rapport traite naturellement de la pollution de l'eau par des aménagements terrestres aussi bien que par des navires.

En 1956, la loi sur la marine marchande du Canada a subi une modification portant que le Canada approuverait la convention internationale pour la prévention de la pollution de la mer par le mazout. La convention entrera en vigueur le 26 juillet 1958; elle prévoit des mesures pour empêcher la pollution des hautes mers par le mazout des navires. La même modification à la loi sur la marine marchande du Canada autorisait aussi le gouverneur en conseil à édicter des règlements pour empêcher la pollution de nos eaux intérieures par le mazout des navires.

A titre de première mesure visant à appliquer la convention sur la pollution des eaux et nos règlements canadiens sur la pollution des eaux, le ministère des Transports a nommé un inspecteur de la marine dans le port de Montréal et s'apprête à nommer, à titre d'inspecteurs à cette fin, divers agents de police provinciaux, municipaux et de port dans tous nos ports. L'inspecteur de la marine à Montréal coordonnera leurs efforts.

## LA NAVIGATION

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—DÉCLARATION  
PORTANT SUR LE MATÉRIEL POUR TENIR  
LES CHENAUX OUVERTS EN HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Kingston a signalé dans une question les expériences qui se font en Suède en vue d'empêcher que les eaux navigables gèlent en hiver et a demandé si l'on songeait à installer un matériel semblable dans la voie maritime du Saint-Laurent.

J'ai dit dans ma réponse que nous nous intéresserions aux résultats de ces expériences. Par la suite, j'ai appris que des expériences mettant en application ce principe, qui est celui d'un déplacement d'air provenant du lit du cours d'eau, ou du port, ou du dessous de la surface, et provoqué par le dégagement de bulles d'air en vue d'empêcher le gel, ont eu lieu tant au Canada qu'en Europe. Les hauts fonctionnaires de mon ministère se sont tenus au courant des résultats de ces expériences, qui sont extrêmement intéressantes et pourraient aboutir à d'utiles perfectionnements. D'autres renseignements et d'autres épreuves s'imposent, et les groupements intéressés s'en chargeront sans doute.